



COMMUNE DE CORSEREY

Suppression de l'arrêt de bus de l'ancienne Poste

Explications du Conseil communal a.i. aux citoyennes et citoyens

En préambule, le Conseil communal a.i. tient à préciser qu'il n'a pas supprimé une ligne de bus, mais seulement un arrêt de bus, celui de l'ancienne poste. Cet arrêt a été placé, à l'époque en ce lieu, vraisemblablement parce que les bus des transports publics prenaient en charge le courrier postal aux différents offices postaux dans les villages dont celui de Corserey. Si l'on consulte le plan, l'arrêt de bus de l'ancienne poste se situe à la périphérie du village et son secteur d'intérêt couvre, pour 75 % de sa surface, une zone agricole sans aucune habitation. De plus, les habitations du lieu-dit le Curtillet sont totalement couvertes par le secteur d'intérêt de l'arrêt de bus du café du Châtaignier qui se situe à moins de 3 minutes à pied de l'arrêt supprimé.

La décision du Conseil communal a.i. de supprimer l'arrêt de bus de l'ancienne poste a été prise lors de la séance du Conseil communal a.i. du 4.9.2018. Elle s'est basée sur une analyse sérieuse de la situation, des avantages et inconvénients, mais surtout des informations données par Monsieur Grégoire Cantin, Chef du service de la mobilité du canton de Fribourg. Ce dernier a été contacté, le 28 août 2018, par le Conseiller communal a.i. responsable du dicastère qui lui a demandé une analyse des arrêts de bus de Corserey. Sur la base des comptages effectués par l'entreprise de transport CarPostal, le Conseil communal a.i. constate que 85 % des montées/descentes à Corserey sont enregistrées à l'arrêt de bus du café du Châtaignier. En supprimant l'arrêt, il en résulte une économie annuelle pour la commune de plus de CHF 4'000.00. A noter que le Conseil communal a.i. analyse l'opportunité d'utiliser une partie de cette économie pour favoriser la mobilité douce, par exemple par une aide financière à l'achat d'un vélo électrique pour les citoyens ne bénéficiant pas de la proximité d'un arrêt de bus. Dans le cadre de l'étude sur le futur aménagement du centre village, il pourrait être intéressant de proposer à la population de Corserey des places couvertes pour le parage des vélos à proximité de l'arrêt de bus du café du Châtaignier.

En conclusion, le Conseil communal a.i. est convaincu que la décision prise ne péjore pas l'accès aux transports publics des citoyens de la commune de Corserey et que sa décision est justifiée par le peu d'intérêt des citoyens pour l'arrêt de bus supprimé.

Au nom du Conseil communal a.i.